



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Coopération entre les instances marocaine et ivoirienne de régulation des médias Inauguration à Abidjan d'un centre de monitoring des programmes audiovisuels

[A](#) [1] [A](#) [1]

## Coopération entre les instances marocaine et ivoirienne de régulation des médias Inauguration à Abidjan d'un centre de monitoring des programmes audiovisuels

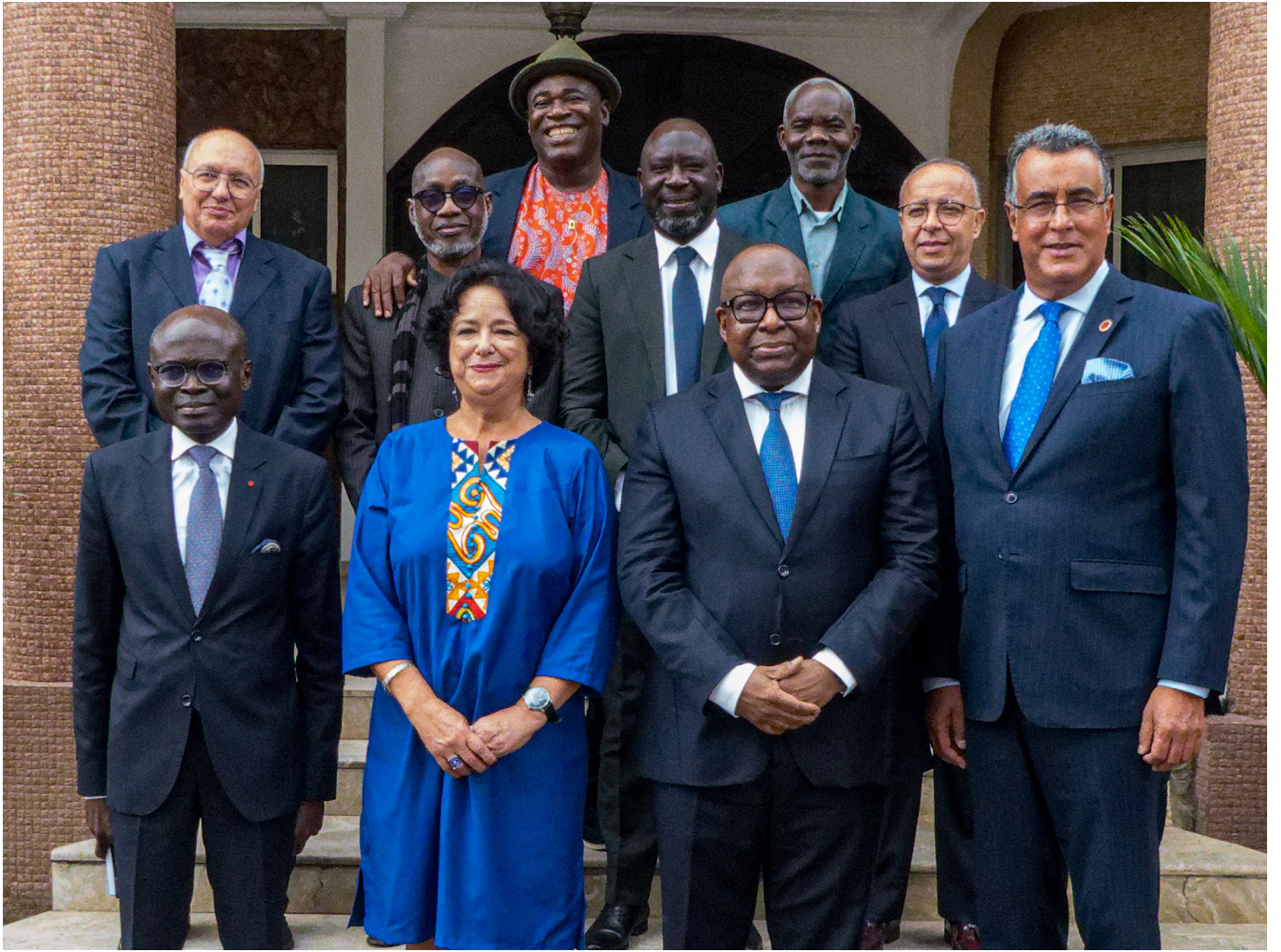
06 sep 2022





















































La présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Mme Latifa Akharbach, a procédé, le mardi 6 septembre 2022 à Abidjan, en compagnie de son homologue ivoirien, M. René Bourgoïn, à l'inauguration officielle du nouveau centre de monitoring des programmes audiovisuels du régulateur des médias ivoirien. Installé au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire, ce centre est doté de la solution logicielle de monitoring des programmes, *HACA Media Solutions* (HMS) développée par l'instance de régulation marocaine et objet d'un brevet déposé auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. L'installation au sein de la HACA-Côte d'Ivoire instance homonyme de l'instance marocaine, a été effectuée par les équipes techniques de la HACA dans le cadre d'une convention-cadre de partenariat bilatéral entre les deux régulateurs.

La mise à disposition de cette solution performante dont sont déjà équipées une dizaine de régulateurs africains permettra au nouveau centre de monitoring des programmes audiovisuels ivoirien d'assurer le suivi des programmes, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, de 60 services radiophoniques, 12 services télévisuels émettant dans la capitale Abidjan ainsi que 36 services radiophoniques qui émettent dans les régions de Bouaké et Korhogo.

Lors de l'allocution prononcée à l'occasion de cette inauguration officielle, Mme Akharbach a notamment déclaré : « Ce que nous célébrons à travers l'inauguration de ce centre, ce sont *l'expertise et les synergies africaines*. C'est une belle manière de nous inscrire dans la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, qui disait dans son discours prononcé en février 2014, ici même à Abidjan, « *l'Afrique doit faire confiance à l'Afrique* » ».

Elle a également affirmé que si la coopération entre les deux instances a pu se renforcer et donner lieu à des réalisations concrètes, c'est grâce à la convergence de leurs vues en ce qui concerne la finalité de la régulation indépendante des médias. « La vraie finalité de la régulation des médias, a-t-elle rappelé à cet égard, est de garantir les droits des citoyens à des contenus médiatiques pluralistes, éthiques et respectueux des principes des droits humains et des valeurs démocratiques de promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble ».

Cette cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Maroc en Côte d'Ivoire M. Abdelmalek Kettani, et de nombreuses personnalités médiatiques et politiques ivoiriennes.

La délégation de la HACA composée de M. Khalil Idrissi Alami, Membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), M. El Mahdi Aroussi, Directeur des Affaires Juridiques et M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationales, a pris part également aux travaux de la première réunion du Comité conjoint de veille juridique tenue le lundi 5 septembre 2022. La création de ce comité avait été décidée par les deux instances dans l'objectif de coordonner et de mutualiser leurs efforts d'anticipation des évolutions réglementaires que connaissent les médias dans le contexte de la globalisation et de la digitalisation de la communication.

---

#### **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>